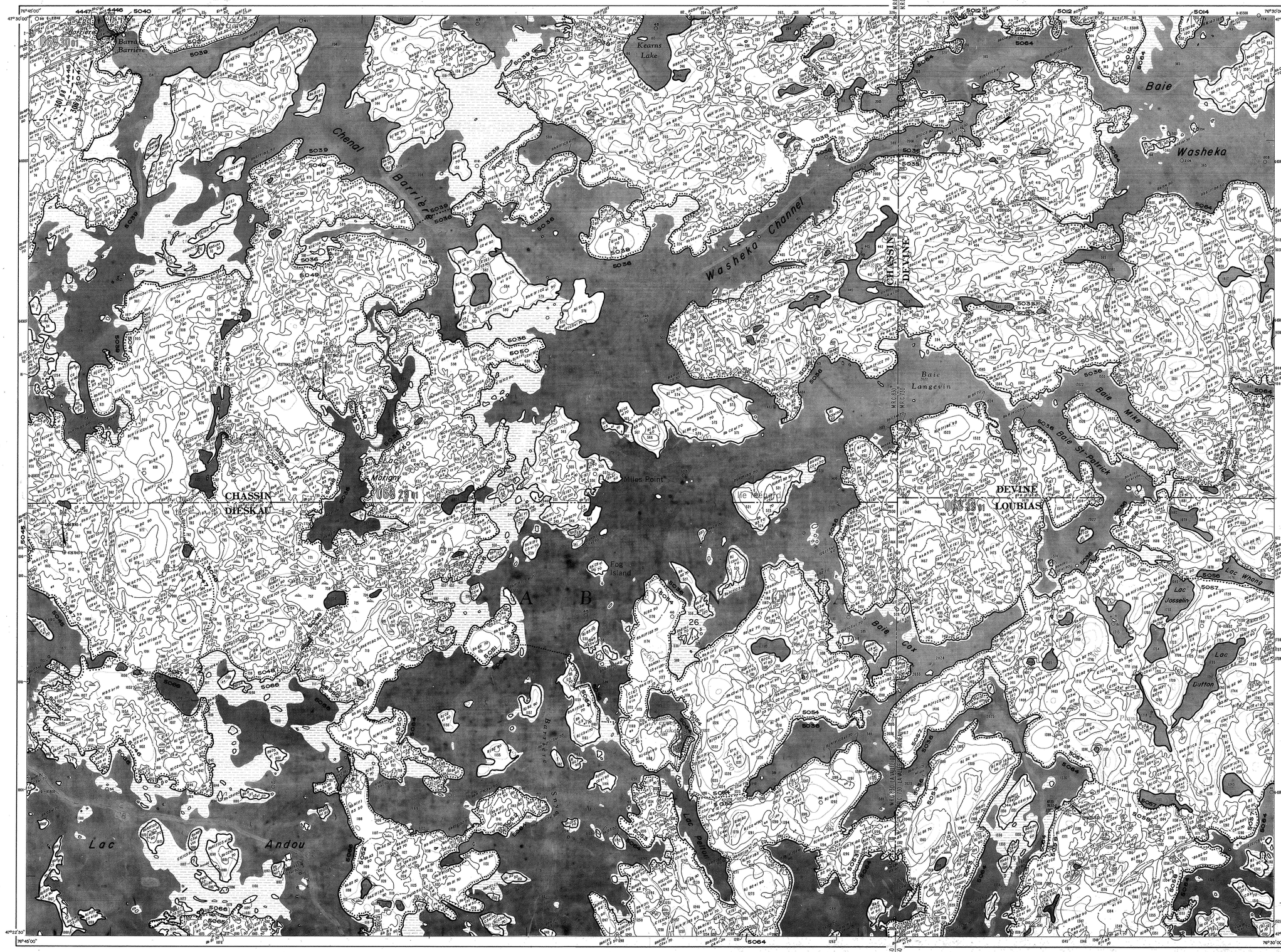

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à mélèze
— (plantation)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à mélèze
— à pruche
— à pin blanc
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire et/ou rouge)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinière (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à mélèze
— à pruche
— à épinette (et sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette noire et/ou rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pruche
— (plantation)
Pinède à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
— Plantation de pin sylvestre
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de thuya)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— Plantation de pin sylvestre
MÉLÈZIN (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec mélèze
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs
— avec épinette noire ou rouge
— avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec résineux
Bouleaux blancs (autres avec pin blanc)
— avec pin gris
— avec pin rouge
— avec résineux
Peupleraies avec pin gris
— avec pin blanc
— avec pin rouge
— avec épinette noire ou rouge
— avec résineux
Peupleraies
Érablière rouge résineuse
Érablières
— à pin blanc
— à pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
— (plantation)
Bouleaux blancs
— à bouleaux jaunes
Peupleraies
Érablière rouge
Érablières
— à bouleaux blancs
— à bouleaux jaunes
— à peupliers
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jusinée

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
10 (seis)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (seis)	30-70 (seis)
90-30	30-90
90-50	50-90
120-30	30-120
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE
Jin(jaune irrégulière): Peuplements inequiriés des tiges entre 0 et 90 ans.
Vio(vioiet irrégulière): Peuplements inequiriés des tiges entre 0 et 120 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	moins
Moyenne	31 à 40 %	^
Forte	41 à 50 %	^^
Abrupte	51% et plus	^^^

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 123 C2 50 H 65 — S: défoliation; 123: classe de pente; C2: classes d'âge; 50: perturbation; H: classe de hauteur; 65: densité; S: sous groupe d'essences; groupement d'essences
R C3 H 65 D1 — R: classe de pente; C3: classes d'âge; D1: année de l'origine; origine; H: classe de hauteur; 65: densité; R: type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR., FERREAULT ET ASS.
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'INC. FOR.
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne : 1983; Année de publication : 1984; Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 74
Unité d'aménagement: -2
Unité de sondage:
Mode de tenure ou de gestion: 068
Bloc d'aménagement: 28
Concessionnaire ou autres: 01
Bassin hydrographique: 30605*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 80 900
Division de recensement: 3 3
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 5055*
Région écologique: 7a2
Municipalité régionale de comté 830 LA VALLÉE DE L'OR*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/12/83
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-N-11 S.E.	31-N-10 S.O.	31-N-10 S.E.	31-N-9 S.O.
31-N-6 N.E.	31-N-6 N.O.	31-N-7 N.E.	31-N-7 N.O.
31-N-6 S.E.	31-N-6 S.O.	31-N-7 S.E.	31-N-7 S.O.
31-N-3 N.E.	31-N-3 N.O.	31-N-2 N.E.	31-N-2 N.O.

31 N/7 N.E.

2